



Réunion mondiale du Forum politique pour le développement Session sur les instruments d'aide au développement novateurs et le PEI

21 March 2018 (11:30-13:00)

Titre de la session : Instruments d'aide au développement novateurs : dans quelle mesure l'aide publique au développement (APD), les subventions et les prêts, combinés à des fonds privés, peuvent-ils contribuer aux ODD ?

Objectif(s) :

- Présenter aux participants au Forum politique pour le développement (FPD) le Plan européen d'investissement (PEI) et le placer dans le contexte des attentes croissantes du secteur privé concernant la réduction du déficit de financement estimé pour réaliser les Objectifs de développement durable.
- Discuter des implications du financement mixte pour les pays en développement et de ses répercussions potentielles dans les pays bénéficiaires.
- Adresser des recommandations aux institutions de l'UE concernant la mise en œuvre du PEI afin de garantir sa contribution à la réalisation des ODD.

Résultats attendus :

- Les participants au FPD sont bien informés sur le PEI et le financement mixte dans le cadre de l'Agenda 2030.
- Les institutions de l'UE, les États membres et les parties prenantes au PEI connaissent les points de vue des membres du FPD sur le financement mixte en général et le PEI en particulier.

Contexte :

Depuis 2007, le financement mixte constitue, pour l'UE, un moyen important permettant de mobiliser des ressources supplémentaires et d'accroître les effets de l'aide qu'elle apporte afin de soutenir une croissance inclusive et durable ainsi que la création d'emplois. Cette tendance se poursuit avec le Plan européen d'investissement extérieur (PEIE), qui combine les instruments de financement mixte existants avec l'assistance technique et le dialogue politique en faveur de l'Afrique et des pays voisins de l'UE, soulignant l'intérêt croissant à l'égard du secteur privé en tant qu'acteur du développement pour combler le déficit de financement en vue de la réalisation de l'Agenda 2030.



Il convient de mentionner le changement de paradigme dans le financement du développement, reflété dans les résultats du Sommet d'Addis-Abeba consacré à ce même thème (2015). Dès lors, les financements privés, sous la forme d'investissements directs étrangers (IDE), de partenariats public-privé (PPP) et de différents outils de mobilisation des ressources nationales, sont devenus les principaux piliers du partenariat pour le développement. Parallèlement, une nouvelle définition de l'APD adoptée par l'OCDE en 2015 permet de prendre en considération les dépenses en matière de sécurité et de défense, les interventions humanitaires et l'intégration des migrants dans les États membres de l'UE dans le cadre de l'APD, ainsi que le soutien de certaines interventions privées dans des projets de développement.

Si l'implication du secteur privé dans l'atteinte des ODD est valorisée, la participation directe des institutions financières privées et du secteur privé aux initiatives de coopération au développement financées par l'APD soulève un certain nombre de questions quant à la possibilité de réaliser des progrès économiques durables et inclusifs, de garantir le travail décent, de réduire les inégalités et d'empêcher le rétrécissement de l'espace accordé aux organisations de la société civile. En outre, de nombreuses personnes s'interrogent sur la capacité du financement mixte à répondre aux priorités du développement et à défendre les droits sociaux et économiques, compte tenu notamment des objectifs de rentabilité du secteur privé et du déplacement des risques vers le secteur public, en particulier dans le cas des PPP. Cela suscite certaines préoccupations liées au respect des droits de l'homme, en ce qui concerne notamment les normes sociales, professionnelles et environnementales, la transparence et la responsabilité.

Le débat cherchera à déterminer comment les pays partenaires en Afrique et dans le voisinage de l'UE perçoivent les interventions du secteur privé dans le développement, en examinant notamment les difficultés rencontrées pour répondre aux besoins de développement et protéger les droits de l'homme. Les participants réfléchiront également à la manière dont les membres du FPD peuvent s'engager dans des initiatives de l'UE portant sur des instruments de financement du développement novateurs (financement mixte, par exemple) pour garantir qu'elles contribuent aux dimensions sociales, environnementales, économiques et de gouvernance du développement, conformément à l'Agenda 2030.

Méthodologie :

- Débat entre les représentants des institutions de l'UE et les membres du FPD (45 minutes) suivi d'un échange avec le public sous forme de questions/réponses (45 minutes).